

Avis public

Outremont
Montréal 

DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (AO-109), le Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition de l'arrondissement se réunira le **lundi, 24 avril 2017, à 19 h**, à la salle du conseil située au 530, avenue Davaar à Outremont, afin de statuer sur une demande d'autorisation pour la démolition partielle du bâtiment portant le numéro civique suivant :

**314, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE
(ANCIENNE MAISON-MÈRE DES SŒURS MISSIONNAIRES
DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION)**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1) et au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (AO-109), toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, **dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné**, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire substitut de l'arrondissement à l'adresse suivante :

DEMANDE DE DÉMOLITION

A/S DE M^e JULIE DESJARDINS

SECRÉTAIRE SUBSTITUT DE L'ARRONDISSEMENT
VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT
543, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE
OUTREMONT (QUÉBEC) H2V 4R2

SECRETARIAT.OUTREMONT@VILLE.MONTREAL.QC.CA

Montréal, ce 6 avril 2017

M^e Julie Desjardins, avocate
Secrétaire substitut de l'arrondissement